[Votre Nom]
[Votre Adresse]
[Code Postal, Ville]
[Téléphone]
[E-mail]
[Date]

À l'attention de Monsieur/Madame le Président du Tribunal Administratif
[Adresse du Tribunal Administratif compétent]

Objet : Recours pour refus de communication intégrale de mon dossier médical et de la non-communication d'explications du pourquoi je n'ai pas ces pièces manquantes de l'hôpital Maison Blanche Avron alors que dans les autres hôpitaux psychiatriques je les ai obtenus sans problème.

Madame, Monsieur,

Je soussignée, **Sara Picazo**, née le **28 janvier 1971**, reconnue en situation de handicap avec une **carte CMI invalidité depuis 2023 pour un trouble du spectre de l'autisme (TSA)**, introduis par la présente un **recours contre le Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences – Maison Blanche Avron** pour **refus de communication complète de mon dossier médical et n'ayant à ce jour toujours aucune explication du pourquoi de ces pièces manquantes dans le dossier**, en application de l'article **L.1111-7 du Code de la santé publique**.

1. Rappel des faits

Le **13 mars 2024**, j'ai adressé une demande de communication de mon **dossier médical complet** à l'hôpital **Maison Blanche Avron** via la commission des usagers, à la suite de mon **hospitalisation en 2006**. J'étais initialement en **hospitalisation libre**, après avoir porté plainte pour **violences conjugales** auprès de la Police non loin de **Place Clichy le 13 février 2006**.

En **décembre 2024**, l'hôpital m'a répondu qu'il m'avait transmis l'intégralité de mon dossier. Or, après analyse des documents reçus, **plusieurs éléments essentiels sont absents** :

- **Les comptes rendus infirmiers** détaillant mon état quotidien ;
- **Les comptes rendus médicaux** précisant les décisions thérapeutiques et prescriptions ;
- **Les documents expliquant les circonstances de mon admission et de mon transfert** (hôpital d'origine, motif exact du transfert) ;
- **Toute trace indiquant que mon admission faisait suite à une plainte pour violences conjugales.**

Constatant ces absences, j'ai saisi la **Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)** le **11 décembre 2024**. Dans son **avis n°20248443 du 5 février 2025**, la CADA a déclaré mon recours **irrecevable**, au motif que l'hôpital affirme m'avoir communiqué l'intégralité du dossier, sans vérifier la réalité de cette transmission.

2. Les conséquences du manque d'informations et de mon transfert non expliqué

Le **transfert** que j'ai subi vers **Maison Blanche Avron** constitue un élément central de ma demande.

- Lors de mon hospitalisation **libre**, un **infirmier m'a administré un médicament sans m'avoir prévenue d'un transfert dès le lendemain vers maison blanche Avron**.
- **Je n'ai pas vécu ce transfert de manière consciente**, comme si j'avais été **droguée** et déplacée d'un établissement à un autre **sans mon accord et sans explication**.
- À ce jour, **je ne sais toujours pas qui est cet infirmier, ni dans quel hôpital j'étais avant Maison Blanche Avron**.

Ce transfert brutal a entraîné une **confusion totale**, notamment sur l'origine de **contusions, des bleus constatées sur mon corps** après mon admission à **Maison Blanche Avron**.

- Le **13 février 2006**, j'ai consulté un **médecin légiste** dans le cadre de ma **plainte pour violences conjugales**. Celui-ci **n'a pas constaté de traces de coups** à ce moment-là. Comme vous pouvez le constater je n'ai pas donné à la police son compte rendu car j'ai été choqué de lire ***CON*** et une écriture illisible dessus comme je l'ai dit au défenseur des droits car pour moi c'est une atteinte à mes droits de femme qui porte plainte pour violences conjugales.

- Pourtant, **après mon transfert, j'ai observé des marques sur mon corps** sans comprendre d'où elles provenaient. C'est pourquoi j'aurai voulu avoir les observations des infirmières demandées dans mon dossier médical et elles sont absentes.
- Cette absence d'informations m'a empêchée **pendant plus de 10 ans** de comprendre la situation, me laissant dans une **confusion psychologique majeure**.
- J'ai longtemps **cru que c'était l'infirmier qui m'avait frappée**, alors qu'il est probable que ces blessures soient **le fait de mon ex-conjoint, Ludovic Lièvre**.

Pendant des années, j'ai abordé ce traumatisme avec le **psychiatre Antoine Harlé**, qui a totalement **ignoré mon trouble autistique (asperger), mon hypersensibilité auditive et mes intolérances aux anxiolytiques** qui créent des effets paradoxaux chez moi en tant **qu'aspergirl** comme des angoisses excessives, délires, paranoïaques. Actuellement, je suis en train de monter un dossier avec l'avocate maitre Delhia Aknine contre lui sur ce sujet depuis janvier 2025. Elle doit le transmettre à un expert psychiatre. En lisant le compte rendu du dossier médical de ce médecin je suis aussi scandalisée qu'il n'y ait aucun écrit longtemps abordé avec lui lors de nos nombreuses séances sur mes angoisses sur ce mauvais transfert et sur les marques de bleus sur mon corps pendant mon hospitalisation du13 février 2006. C'est pourquoi je ne peux vous les transmettre comme preuve.

3. Fausses déclarations et erreurs médicales

Dans mon dossier médical, **les docteurs S. Hiltgen et I. Astaing,** transforment mon hospitalisation libre (HL) en **hospitalisation à la demande d'un tiers pour péril imminent (HDT PI) en affirmant que j'avais tenu des propos délirants et Je conteste fermement cette déclaration :**

« Des infirmiers de nuit avec des gants jaunes viennent et ne veulent pas laisser de traces ».

Jamais je n'ai dit cela. En revanche, **j'ai bien dit que l'on voulait me tuer**, je l'ai écrit sur les murs au feutre noir et ce ne sont pas les raisons invoquées tel que j'ai eu des idées délirantes centrés sur les hormones de croissance. Ceux-ci, je les ai vécus lors de ma première hospitalisation en 2005. Oui, en effet, il est vrai comme j'avais eu connaissance du procès sur les hormones de croissance qui m'angoissaient car je fais partie des enfants qui risque d'avoir la maladie de Kreuzelfd Jacob, il y a eu des délires paranoïaques sur ce sujet mais **pas dans cette deuxième hospitalisation**, **NON**. Les vraies causes psychologiques sont les suivantes de cette hospitalisation à maison Blanche Avron : **J'ai eu une peur légitime**, car je venais de subir **un transfert non consenti, non expliqué** comme souligné auparavant, **et médicamenteuse** (d'où les délires dû à cette substance (un anxiolytique ? sans nulle doute) donné abusivement

alors que j'étais en HL et n'avait aucune raison d'en prendre puisque j'étais venu librement pour être protégé de mon ex-conjoins ludovic Lièvre suite à une plainte contre lui pour des violences conjugales.

Mon hospitalisation libre s'est transformée en enfermement abusif :

- Dès mon **entrée le 14 février 2006 à l'hôpital Maison Blanche Avron**, j'ai **demandé à sortir**, ce qui était **mon droit** en tant que patiente en hospitalisation libre à la suite d'une plainte pour violence conjugale. **Ma demande a été refusée.**
- **Le 22 février 2006**, soit **plus de 7 jours plus tard**, j'ai été placée en **HDT PI avec l'aide de ma mère**, sans que les motifs réels soient clairs.
- **Aucune trace des témoignages infirmiers n'existe dans mon dossier médical**, alors que cela aurait pu **clarifier la situation actuellement et permettre de savoir la vérité sur ce qui s'est réellement passée.**

4. Violation de mon droit d'accès au dossier médical

Selon l'article **L.1111-7 du Code de la santé publique**, tout patient a le droit d'accéder à son **dossier médical « complet »et non pas à demi**.

- **Pourquoi ces éléments sont-ils absents ?**
- **Pourquoi ne puis-je pas avoir les témoignages infirmiers sur mon état à l'admission et pour toute mon hospitalisation de plus d'un mois ?**
- **Pourquoi les raisons exactes de mon transfert et de mon passage en HDT PI ne figurent-elles pas ?**
- **Pourquoi ne m'explique-t-on pas le pourquoi des pièces manquantes dans mon dossier médical ?**

Ces omissions ne m'ont pas aidé à comprendre mon parcours médical et ce qui s'est réellement passé pendant cette hospitalisation entre le moment de ma prise en charge à la police puis par un hôpital inconnu en hospitalisation libre puis d'un transfert vers Maison Blanche Avron qui se transforme en HDT PI. Mes questions restent encore sans réponse. Que s'est-il passé ?

5. Mes demandes au Tribunal Administratif

Par conséquent, je demande au Tribunal Administratif de :

1. **Ordonner au Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences de me transmettre mon dossier médical complet**, y compris **les documents infirmiers, médicaux et les informations sur mon transfert**.

2. **Reconnaître la violation de mon droit d'accès à mes données médicales et à la non-communication par des explications sur le pourquoi de ces absences de pièces.**
3. **Condamner l'hôpital à me verser une indemnisation pour le préjudice moral causé** par cette **rétention d'informations essentielles**.

6. Pièces jointes

- Copie de ma demande initiale de dossier médical (13 mars 2024)
- Réponse de l'hôpital en décembre 2024
- Avis de la CADA n°20248443 du 5 février 2025
- Comparaison du dossier reçu avec mes hospitalisations précédentes (toutes les autres hospitalisations 2010 et 2016, je connais les témoignage des infirmiers (observations pluriprofessionnelles psychiatriques) et les résultats médicales des laboratoires, les ordonnances, comment je suis arrivée (le service d'accueil des urgences) à maison blanche Lasalle comme Maison Blanche Montperrin et par contre à maison blanche Avron rien de toutes ces pièces demandées n'y sont pour comprendre la situation.
- Copie d'une preuve de compte rendu du **médecin légiste** Monsieur Logak **du 13 février 2006** suite à une plainte pour violence conjugale
- Ma demande auprès du défenseur des droits.
- Preuve d'action avec l'avocate Aknine en cours.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sara Picazo

PS je ne suis pas venu avec maître Aknine pour cette demande car elle m'a dit avoir au téléphone une mère hospitalisée et j'ai appris par chatgpt qu'il faut compter deux mois à la suite du refus du CADA pour faire appel au tribunal administratif avant le 5 avril 2025, ce que je fais maintenant.
Je souhaite connaitre la vérité sur ce qui s'est passé au moment où je rentre dans ce premier hôpital inconnu en ambulance et en hospitalisation libre après une plainte pour violence conjugale ou un infirmier inconnu m'a donné un médicament et endormi sans mon consentement pur un transfert…et ces pièces manquantes sont cruciales pour révéler la vérité au grand jour.